

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 décembre 2024

Mis en ligne :
12 décembre 2024

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VALLÉE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Monsieur Damien GEZEQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 décembre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 24

Délibération n°2024-133. VIE ÉCONOMIQUE : Attribution de la location gérance du Bistro'c

Rapporteur : V.POINTIER

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la commande publique,
- VU** la délibération n°2024-088 du 7 octobre 2024 autorisant l'appel à manifestation d'intérêt,
- VU** l'avis de la commission ressources vie économique en date du 3 décembre 2024.

CONSIDERANT l'offre remise par le candidat « enseigne Le Co » ;

La commune est propriétaire du fonds de commerce qu'exploitait la SARL LE BISTRO'C au 4 rue Beaumanoir.

En application de la délibération n°2024-088 en date du 7 octobre 2024 et afin de réduire au minimum la vacance du local, un appel à manifestation d'intérêt a été publié.

Il a été proposé aux candidats une visite commune du bien le 18 octobre 2024 à 11h00.

Deux candidats ont sollicité une visite complémentaire. Elles ont été effectuées, respectivement les 30 octobre et 4 novembre 2024.

Les diagnostics immobiliers ont été transmis par courriel aux candidats par courriel le 8 novembre 2024.

Les candidats devaient remettre leur dossier de candidature au plus tard le 15 novembre 2024 à 12h00.

Un seul dossier de candidature a été reçu.

Après examen du dossier complet, il est donc proposé de retenir la candidature déposée par la SARL à être créée sous la dénomination « IS » (enseigne « LE CO. ») et représentée à parts égales par Madame Lucie DOROTHÉ et Monsieur Sébastien HIS, tous deux résidant à Thorigné-Fouillard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ATTRIBUER la location-gérance à la SARL à être créée dénommée « IS » (enseigne « LE CO. »),
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

